

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GATINAIS EN  
BOURGOGNE  
COMPTE-RENDU  
BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 29 AVRIL 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 29 avril à 09h30, le Bureau communautaire s'est réuni, à l'espace socioculturel « André Henry » de Chéroy, sur la convocation et sous la présidence de Jean-François CHABOLLE.

Date de convocation : 22 avril 2021

Présents : Jean-François CHABOLLE, Christine AITA, Fred JEAN-CHARLES, Frédéric BOURGEOIS, Florence BARDOT, Jean-Jacques NOEL, Etienne SEGUELAS, David ROUSSEL, Monique JARRY, Laurent BOULMIER, Loïc BARRET, Liliane LAVAUX, Gilbert GREMY, Jean-François ALLIOT, Corinne PASQUIER.

Absents excusés : Brigitte BERTEIGNE, Jérôme CORDIER, Séverine MAZATEAU, Sylvie GUILPAIN, Christelle NOLET, Christian DESCHAMPS, Nadine LEITUGA, Etienne CHILOT, Bruno CHEMIN, Louise CARTIER, Marcel MILACHON, Pierre-Eric MOIRON.

Membres du Bureau communautaire : 27

Membres en exercice : 27

Secrétaire de séance élu ce jour : Monique JARRY

L'ordre du jour est le suivant :

**1. GENERAL**

1.1. **Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 31 mars 2021**

1.2. **Devis pour renouvellement des copieurs**

**2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

2.1. **Attribution du marché pour l'entretien des espaces verts des ZA et terrains intercommunaux**

2.2. **Renouvellement adhésion à Yonne Développement**

**3. EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

3.1. **Projet de règlement pour les tennis couverts**

**4. JARDINS DE VALLERY**

4.1. **Devis pour entretien des espaces verts**

**5. DECHETS MENAGERS**

5.1. **Lancement de la consultation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les marchés de gestion des déchets**

5.2. **Cotisation au SDCY**

**6. QUESTIONS DIVERSES**

**Désignation d'un secrétaire de séance : Monique JARRY est désignée secrétaire de séance.**

## **1. GENERAL**

### **1.1. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 31 mars 2021**

#### **Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

### **1.2. Devis pour renouvellement des copieurs**

Le contrat de location des copieurs de la CCGB, 2 copieurs au siège à Chéroy et 1 copieur à l'école de musique à Villeroy, arrivant à terme fin 2021, le Président présente les devis sollicités auprès de Konika Minolta centre Loire, Yonne Copie et Xerox Docline pour renouvellement de ces appareils selon un cahier des charges identique.

2 copieurs couleur A3/A4 avec scanner, vitesse minimum de 30 pages/minute et 200 images/minute pour la numérisation, disque dur SSD minimum 256 Go, mémoire système minimum 8 Go, agrafage, connexion à la GED existante et au réseau ; contrat de maintenance pour un volume de copies de 27 800/trimestre en noir et blanc et 48 500 /trimestre en couleur.

1 copieur noir et blanc, scan couleur, vitesse minimum 22pages/minute, réseau, disque dur minimum 250 Go et mémoire système minimum 4 Go, contrat de maintenance pour un volume de 3000 copies/trimestre.

#### **Décision du Bureau :**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

**DECIDE** de retenir l'offre de Xerox Docline pour le renouvellement des copieurs de la CCGB, au siège et à l'Ecole de musique, pour un montant de 2 326 € HT par trimestre et pour une période de 21 trimestres, soit 48 846 € HT sur la durée de la location,

**DECIDE** de retenir l'option Agra pique,

**DECIDE** de mettre fin au contrat actuel, à charge de Xerox de prendre en charge la reprise de fin de contrat

**AUTORISE** le Président à signer le contrat et toute pièce découlant de cette décision.

#### **Délibération 2021-09-01**

##### **Décision du Bureau communautaire**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

**DECIDE** de retenir l'offre de Xerox Docline pour le renouvellement des copieurs de la CCGB, au siège et à l'Ecole de musique, pour un montant de 2 326 € HT par trimestre et pour une période de 21 trimestres, soit 48 846 € HT,

**DECIDE** de retenir l'option Agra pique,

**DECIDE** de mettre fin au contrat actuel, à charge de Xerox de prendre en charge la reprise de fin de contrat

**AUTORISE** le Président à signer le contrat et toute pièce découlant de cette décision.

**Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

## **2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **2.1. Attribution du marché pour l'entretien des espaces verts des ZA et terrains intercommunaux**

Le marché d'entretien des espaces verts des ZA (Savigny sur Clairis, Villeroy et Domats) arrivant à terme au printemps ; une nouvelle consultation a été lancée (délibération du bureau n° 2021-05-04 du 08/03/21). Le DCE prévoyait 3 lots :

*Lot 1 :*

Tonte et broyage mécaniques bi-annuels avec finition manuelle le long des clôtures, au pourtour des rideaux d'arbres et ouvrages divers : 2 fois par an avec possibilité de 2 passages supplémentaires par an maximum.

*Lot 2 :*

Nettoyage, élagage, coupe des arbres et arbustes, nettoyage des bois morts, nettoyage des sous-bois : une fois en 2021.

*Lot 3 :*

Tonte avec ramassage et finition manuelle des bandes enherbées sur emprise des voies : : 2 fois par an avec possibilité de 2 passages supplémentaires par an maximum.

Le marché, en procédure adaptée, est prévu pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois un an à compter de mai 2021 soit une durée maximum de 3 ans.

La commission des procédures adaptées, réunie le lundi 26 avril 2021 a étudié les offres des deux entreprises ayant remis des offres à savoir SERPE et Laurent Jardin **uniquement sur la composante prix.**

Ci-dessous, sont présentés les tableaux d'analyse concernant ce critère :

**Récapitulatif lot 1 toutes zones d'intervention confondues, y compris les deux passages supplémentaires par an, sur la durée maximum du marché soit 3 ans.**

	SERPE	SARL LAURENT JARDIN
Désignation	montant total lot 1 ttc	montant total lot 1 ttc
Za GATINAIS SUD	38 520 €	30 420 €
ZA GATINAIS NORD	21 600 €	10 800 €
RUE CHARLES BOULLE	3 600 €	2 808 €
	63 720 €	44 028 €

**Récapitulatif lot 2 toutes zones d'intervention confondues (1 seule intervention sur la durée du marché)**

	SERPE	SARL LAURENT JARDIN
Désignation	Montant total lot 2 ttc	Montant total lot 2 ttc
ZA GATINAIS SUD	1 800.00 €	2 280.00 €
ZA GATINAIS NORD	960.00 €	1 080.00 €
ZAE DOMATS	600.00 €	708.00 €
	3 360.00 €	4 068.00 €

**Récapitulatif lot 3 toutes zones d'intervention confondues, y compris les deux passages supplémentaires par an, sur la durée maximum du marché soit 3 ans.**

	SERPE	SARL LAURENT JARDIN
Désignation	Montant total lot 3 ttc	Montant total lot 3 ttc
ZA GATINAIS SUD	18 720 €	15 840 €
ZA GATINAIS NORD	12 240 €	14 256 €
	30 960 €	30 096 €

La CCGB est en attente d'éléments complémentaires permettant de juger le second critère d'analyse des offres. Une fois ces éléments reçus, la commission des procédures adaptées sera de nouveau convoquée et un nouveau Bureau pourra délibérer pour attribuer les différents lots.

**2.2. Renouvellement adhésion à Yonne Développement**

Monsieur le Président informe les membres du Bureau communautaire que la CCGB verse une participation financière à Yonne Développement chaque année. Yonne Développement œuvre pour la promotion et le développement des entreprises du territoire de la Communauté de Communes.

Il convient de renouveler la décision pour 2021.

Monsieur le Président indique que la demande porte sur une participation de 0.30 € par habitant soit un montant de 5 334.90 € pour l'année 2021.

**Délibération 2021-09-02**

Décision du Bureau communautaire

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2021,

**DECIDE** de renouveler la participation financière de la CCGB à hauteur de 0.30 € par habitant à Yonne Développement pour 2021,

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

**Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

### 3. EQUIPEMENTS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

#### 3.1. Projet de règlement pour les tennis couverts

Le Président a souhaité déléguer la gestion des tennis couverts intercommunaux à M Loïc BARRET, maire de la Belliole.

Ce dernier présente le projet de règlement.

Après discussion et quelques ajouts et modifications, les membres du Bureau adoptent le règlement. A l'issue d'une période de 6 mois, le règlement sera réévalué avec le recul des mois d'utilisation et le retour d'expérience des utilisateurs et de la collectivité et, si besoin, il pourra être modifié.

#### **Délibération 2021-09-03**

##### Décision du Bureau communautaire

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

**APPROUVE** le règlement pour les tennis couverts tel qu'annexé à la présente délibération,

**AUTORISE** le Président à signer le document.

#### **Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

### 4. JARDINS DE VALLERY

#### 4.1. Devis pour entretien des espaces verts

Le marché d'entretien des jardins arrivant à terme en avril, des devis ont été sollicités : Il s'agit des prestations suivantes :

-Digue et ses abords : tonte sur environ 3 200 m<sup>2</sup>,

-Jardin d'agrément : tonte (environ 12 500 m<sup>2</sup>), coupe du lierre et taille des arbustes autour du plan d'eau

-Aulnaie : tonte (environ 13 500 m<sup>2</sup>), coupe du lierre et taille des arbustes

Trois entreprises ont transmis leurs offres :

	Serpe			Laurent Jardin			Sarl Deweirtdt		
	PU HT	Qté	Montant HT	PU HT	Qté	Montant HT	PU HT	Qté	Montant HT
Digue	300	12	3 600	235	8	1 880	420	8	3 360
Jardin agrément	500	12	6 000	295	8	2 360	480	8	3 840
Aulnaie	500	12	6 000	344	8	2 752	520	8	4 160
<b>Total HT</b>			<b>15 600</b>			<b>6 992</b>			<b>11 360</b>
<b>Total offre TTC</b>			<b>18 720</b>			<b>8 390.40</b>			<b>13 632</b>
<b>Comparaison unités identiques HT</b>		<b>8</b>	<b>10 400</b>		<b>8</b>	<b>6 992</b>		<b>8</b>	<b>11 360</b>

En 2020, le montant du marché attribué à l'entreprise Laurent Jardin était d'un montant de 6 408 € HT.

#### **Délibération 2021-09-04**

##### Décision du Bureau communautaire

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

**CHOISIT** le devis de l'entreprise Laurent Jardin pour l'entretien des jardins de Vallery à partir de mai 2021 pour 1 an, pour un montant de 6 992 € HT soit 8 390.40 € TTC,

**AUTORISE** le Président à signer le devis et toute pièce afférente à ce dossier.

#### **Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

### **5. DECHETS MENAGERS**

#### **5.1. Lancement de la consultation d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les marchés de gestion des déchets**

Compte tenu des évolutions réglementaires (l'obligation du tri à la source des biodéchets en 2024, la réduction des tonnages de déchets enfouis et dans un contexte d'augmentation de la TGAP), la Communauté de Communes souhaite faire appel à un cabinet extérieur pour l'assister dans l'optimisation de service et la passation des prochains marchés de collecte et de traitement des déchets ménagers qui débiteront au 1er janvier 2023.

Ainsi, il est proposé de réaliser une consultation en procédure adaptée.

Selon les prestations demandées (l'analyse technique du service, la proposition des leviers d'optimisation, la rédaction des pièces du cahier des charges, l'analyse des offres, et le suivi complet de la procédure ...), le montant est estimé pour cette AMO à environ 30 000 euros HT.

#### **Délibération 2021-09-05**

##### Décision du Bureau communautaire

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

**LANCE** la procédure de consultation pour ce marché d'AMO en procédure adaptée

**APPROUVE** le Dossier de Consultation des Entreprises,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'offre la mieux disante, ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, y compris la signature des avenants ou décisions de poursuite dans le cadre du financement mis en place pour cette opération.

#### **Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

## **5.2. Cotisation au SDCY**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2016, la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne adhère au Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne (SDCY) depuis le 1er janvier 2017.

Ce syndicat aide la CCGB dans la mise en place d'actions ou programmes en faveur de la prévention de déchets comme le Plan Local de Prévention des Déchets ou le Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) et autres

Il convient de verser la cotisation annuelle au SDCY pour 2021 ;

Le montant de la cotisation au SDCY comme prévu dans les statuts du syndicat, est de 0,60 centimes par habitant, ce qui pour l'année 2021 représente 10 482 €.

### **Délibération 2021-09-06**

#### **Décision du Bureau communautaire**

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré par délégation du Conseil communautaire approuvée par délibération du dix juillet 2020,

**APPROUVE** le montant de la cotisation au SDCY pour l'année 2021 soit 10 482 €, **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.

#### **Vote :**

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : unanimité

## **5.3. Devis validés en mars :**

	Entreprises	Quantités	Montant H.T. Prix unitaires	Montant TTC
Fournitures composteurs, bioseaux	Gardigame	105	5 515,75	5 819,12 €
Fournitures de cartes de déchèteries	Styx	5 500	3 630	4 356

## **4. QUESTIONS DIVERSES**